



SIVOM DU LOUHANNAIS

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 28 janvier 2016.

L'an deux mille seize, et le vingt-huit du mois de janvier à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Présents : Mmes BONIN Sylviane, BOUANCHEAU Dominique, COMTE Marie-Antoinette, COTTET Michelle, COUILLEROT Chantal, DUFOUR Annick, ESTIGNARD Isabelle, FAUVEY Audrey, GALLAND Catherine, GAUTHIER Josiane, GAUTHIER Marie-Noëlle, GRAVALLON Aurélie, LACROIX MFOUARA Béatrice, MARTIN Francine, PELLETIER Josette, POUX Patricia, VIALET Lillette, VILLANI Carine, WILLAUER Françoise, MM ANGRONIN Bernard, BARBIER Claude , BEY Pascal, BLANC Éric, BLANCHARD Jacky, BRAUD Benjamin, BUGUET Michel, CADOT Patrick, CHASSERY Robert, CHATOT Rémy, CHOPARD Damien, CLERC Christian, COMTET Bernard, CORDIER Dominique, COULON Guy, COULON Jean-François, DONGUY Roger, FAVRE Michel, FELIX Lionel, GALLIEN Jean-Pierre, GAMBETTA Marc, GAUTHIER David, GROS Stéphane, GUIGUE François, GUILLOT Vincent, HUMBERT Jean-Claude, JOUVENCEAU Gérard, LABOURIAUX Daniel, LAGUT Denis, LEROY Didier, LONJARET Yves, LYONNAIS Christophe , MALIN Jacky, MOREAU Jean Marie, MOREY Pascal, NICOLAS Alain, PETIOT Dominique, RAVAT Georges, REGNAUX Noël, ROY Rémy, SAMSON Jean-Jacques, SERRAND Franck, THEVENET André, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), BIZOUARD Aurélie (CLERC Christian), DANJEAN Bernard (BONIN Sylviane), LECUELLE Danièle (DUFOUR Annick), LIEVAUX Michelle (NICOLAS Alain), MICHAUD Elodie (GALLIEN Jean-Pierre), MOUREAU Jacqueline (BEY Pascal), RAFFIN Brigitte (HUMBERT Jean-Claude), MM BARBISAN Patrick (REGNAUX Noël), BOUCHET Frédéric (CHASSERY Robert), CHAMBON Dominique (GUIGUE François), DUMONT Yannick (RAVAT Georges), EYRARD Gabriel (COMTET Bernard), FARIA Sébastien (LYONNAIS Christophe), FERRIER Jacques (LEROY Didier), FICHET David (BLANC Éric), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), MARTIN Olivier (SERRAND Franck), PERNIN Philippe (COULON Jean-François), PIRAT Jean Paul (GALLAND Catherine), PONCET Jean-Claude (PELLETIER Josette), RIDET Christophe (VIALET Lillette).

Excusés non représentés : Mmes BIEVRE Sandrine, GUILLEMOT Marie-Claude, NICOLAS Bernadette.

Absents : Mme MOREIRA Anne, MM CRETIN Alain, FERRAND Olivier, FRANCOIS Jean-Alain, PASSERON Pierre, REBOULET Jean Michel, ROTH Sébastien.

Présents : 64 excusés ayant donné pouvoir : 22, (86 votants), excusés : 3, absents : 7.

Délégués en exercice : 96

Assistait à la réunion : Mme Francine Guillemain, responsable prévention / communication du SIVOM et M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

M. Poucheret, trésorier du syndicat est excusé.

Convocation du 20 janvier 2016.

Début de séance à 18 H 35.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 octobre 2015
 - 2) Présentation des actions de prévention, passées, présentes et à venir.
 - 3) Facturation des lieux de soins
 - 4) Modalité de remplacement des agents du SPANC en congés maternité
 - 5) Facturation des gros producteurs en 2016
 - 6) Modification du tableau des effectifs
 - 7) Débat d'Orientation Budgétaire
 - 8) Lancement de consultations avant vote du budget
 - 9) Questions diverses
-

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 octobre 2015 :

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 29 octobre 2015.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Présentation des actions de prévention, passées, présentes et à venir :

Mademoiselle Guillemain responsable du programme de prévention fait le point sur les actions de prévention, passées, présentes et à venir. L'accent peut être mis sur les économies engendrées sur le long terme par les personnels dédiés aux actions de prévention et de communication

- 3) Facturation des lieux de soins :

Actuellement il existe sur le territoire syndical plusieurs lieux de soins facturés différemment (Romenay, Simandre, Cuiseaux, Montret, Varennes, Beaurepaire, Louhans etc.).

Afin d'instaurer un système cohérent qui ne pourrait être contesté, il faudrait établir un coefficient unique pour 2016 pour chacun de ces établissements en fonction du nombre de praticiens.

Les professions libérales de santé sont ordinairement facturées au coefficient de 1 par professionnel.

M. le Président propose de facturer les professionnels de santé regroupés en maison de santé ou maison médical au coefficient de 0,5 par professionnel. La facture, sera, selon le mode de gestion de l'établissement de regroupement, soit envoyé à chaque professionnel soit envoyé à l'établissement de regroupement qui gère la structure pour l'ensemble des professionnels.

Le comité syndical décide par 83 voix pour et 3 abstentions d'adopter la redevance des lieux de soin selon la proposition de Monsieur le Président.

- 4) Modalité de remplacement des agents du SPANC en congés maternité :

Monsieur Blanc, vice-président expose que deux agents du SPANC sur les quatre techniciens seront en congés maternité, puis congés d'avril à début septembre. En conséquence de quoi, le bureau a décidé de proposer l'embauche d'un agent temporaire sur cette période afin de pouvoir continuer à assurer le service habituel pour les usagers. Cet emploi rapportant plus qu'il ne coutera permettra de ne pas clore l'exercice 2016 en déficit et ainsi d'équilibrer le budget.

Monsieur Blanc propose donc d'embaucher un technicien SPANC de mars à septembre sous forme de contrat CDD. Il propose que l'agent soit rémunéré au deuxième échelon du grade de technicien territorial, soit indice majoré 329.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'embauche comme proposé ci-dessus.

- 5) Facturation des gros producteurs en 2016 :

Monsieur Serrand, vice-président expose que depuis 2015 une tarification unique, basée sur le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées, a été mise en place pour tous les gros producteurs.

Les équipes du SIVOM ont réalisé des pesées au cours de l'année afin de déterminer un poids annuel estimé d'OMr.

Le prix sera fixé à 170 € par tonne d'OMr (136 euros correspondant aux coûts de transfert, d'enfouissement et de communication / 34 euros restant pour couvrir les coûts de collecte des OMr, la collecte des recyclables en PAV et le coût d'accès aux déchèteries).

Proposition en € HT

Gros producteurs	Poids estimé annuel 2015	Poids estimé annuel 2016	Redevance 2015 (€ HT)	Redevance proposée pour 2016 (€ HT)
La Louhannaise / Louhans	35 000	34 000	5 880	5 780
PERNET / Louhans	16 500	18 500	2 772	3 145
Les Crozes / Frontenaud	41 000	41 000	6 888	6 970
Val de seille / Louhans	12 400	12 400	2 083	2 108
Basses Maconnière / Louhans	100 000	100 000	16 800	17 000
La Varenne (Varennes Saint Sauveur)	16 000	19 000	2 688	3 230
Ehpad de CUISERY	50 000	53 000	8 400	9 010
Ehpad Cuiseaux	45 000	45 000	7 560	7 650
Ehpad Romenay	22 000	22 000	3 696	3 696
Lycée Henri Vincenot / Louhans	69 000	69 000	11 592	11 730
Lycée Agricole Privé / Louhans	7 500	4 000	1 260	680
Collège de Cuisery	7 400	10 000	1 243	1 700
Collège de Cuiseaux	10 000	10 000	1 680	1 700
Mac Donald / Branges	40 000	37 000	6 720	6 290

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les tarifs 2016 comme proposé ci-dessus.

Concernant le Mac Donald de Branges plusieurs élus font part de leur mécontentement face aux déchets issus de ce restaurant qui sont retrouvés le long des voiries communales.

Le SIVOM envisage une action auprès de Mac Donald afin de sensibiliser les usagers aux gestes civiques.

- 6) Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Président expose qu'un adjoint technique de 1^{ère} classe, qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe et deux adjoints administratifs de 1^{ère} classe sont promouvables au grade supérieur en 2016 (1^{er} février pour les adjoints techniques et 1^{er} novembre pour les adjoints administratifs).

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous.

Effectif du SIVOM du Louhannais	31/12/2015	01/02/2016 et 01/11/2016	Dont SPANC
Attaché	1	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Agent de maîtrise	5	5	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	4	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	0	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	13	13	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	3	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	2	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	9	8	1
Poste ouverts	38	38	5

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

- 7) Débat d'Orientation Budgétaire :

Monsieur le Président donne les grandes lignes du compte administratif et des résultats de 2015. Il expose les orientations possibles pour le budget 2016.

L'assemblée débat sur ces propositions.

- 8) Lancement de consultations avant vote du budget :

Monsieur le Président expose que les services ont préparé les consultations relatives aux investissements 2016. Afin de gagner du temps, Monsieur le Président propose de lancer les consultations avant le vote du budget, sachant, que si un investissement n'était pas retenu, la consultation serait annulée.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations d'investissement 2016.

- 9) Questions diverses :

Monsieur le Président sollicité au sujet du devenir du syndicat suite à la loi NOTr donne la parole à M. Vadot, Président de la communauté de communes Cœur de Bresse.

M. Vadot explique qu'en fonction des fusions d'intercommunalités, le syndicat sera transformé en syndicat mixte, ou sera intégré dans une intercommunalité. Il n'y a pas de changement de périmètre prévu à ce jour. En tout état de cause le syndicat exerce ses compétences dans de bonnes conditions et il est important d'assurer aux usagers une continuité de service de qualité.

Monsieur le Président rappelle que le service redevance a demandé aux secrétariats des mairies de compléter le fichier "usager" envoyé sous forme Excel. La facturation devant s'effectuer début mars, le retour des données devient urgent.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIVOM DU LOUHANNAIS' around the perimeter and a stylized logo in the center.